

Réglementation et bien-être d'été

Depuis juin 2001, la réglementation thermique vise à réduire les consommations d'énergie et à limiter l'inconfort d'été dans les locaux non climatisés.

La réglementation thermique s'impose à tous les logements neufs, dont la construction intègre désormais les trois paramètres déterminants pour obtenir un confort d'été satisfaisant :

- l'implantation,
- l'orientation,
- et la conception.

Quand la climatisation fait froid dans le dos !

La climatisation représente 36% des émissions de CO₂ liées aux fluides frigorigènes. C'est le secteur le plus émetteur. Les principaux inconvénients de ces fluides sont :

- leur pouvoir de réchauffement global, vis-à-vis du réchauffement climatique, qui est près de 2000 fois supérieur à celui du CO₂ ;
- les fuites et micro-fuites systématiques de ces fluides frigorigènes, qui sont sources d'émissions directes dans l'atmosphère.

Des idées fraîches pour votre confort d'été

Peut-être comme beaucoup, pensez-vous que la seule solution pour avoir un logement frais, l'été, consiste à installer un système de climatisation ou de rafraîchissement de l'air ?

La lecture de cette lettre, nous l'espérons, vous en dissuadera. Ces équipements augmentent la consommation d'énergie et leurs fluides frigorigènes sont de puissants gaz à effet de serre, néfastes pour l'environnement.

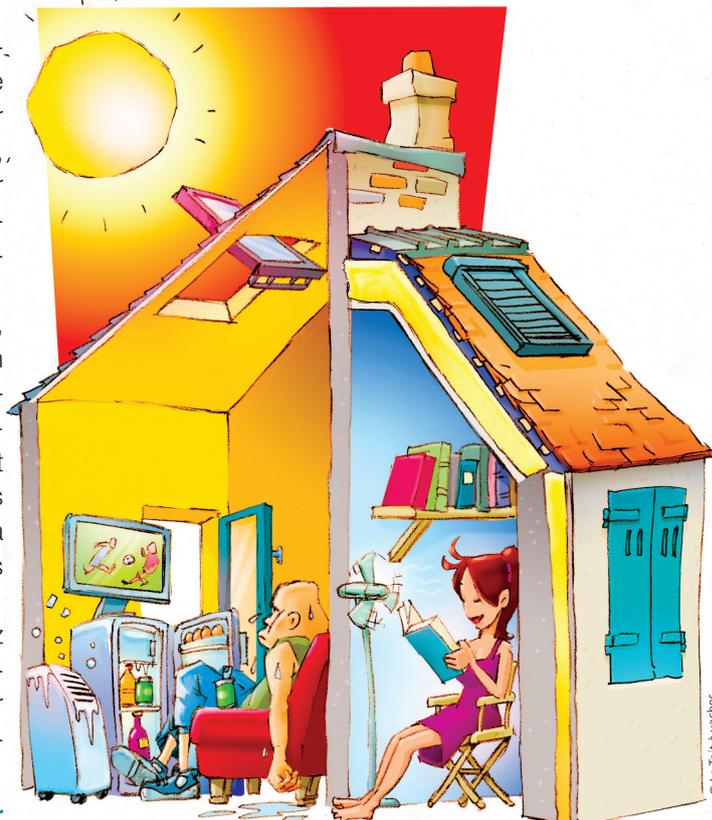
Cernez plutôt ce qui, chez vous, est source de chaleur et peut engendrer un inconfort. Vous distinguerez ainsi :

- **les apports de chaleur externes** issus du rayonnement solaire direct, de la transmission de chaleur via les parois de votre habitation (murs, fenêtre, toit) et des entrées d'air chaud (défaut d'étanchéité ou de ventilation) ;
- **les apports de chaleur internes** que constituent vos appareils électriques (éclairage, réfrigérateur, téléviseur...), l'énergie de cuisson, qui se convertit en chaleur, et la seule présence des occupants de votre logement.

Dès lors, vous constaterez que dans la plupart des cas, votre confort d'été sera assuré par :

- une solution architecturale ou une technique de construction adaptée,
- de simples comportements de « bon sens »,
- une bonne aération et à un brassage d'air efficace.

La climatisation est donc loin d'être une panacée et votre quête de fraîcheur ne mérite certainement pas de souffler le chaud sur la planète.



© Le Toit à vaches

Le confort chez soi, une notion toute relative...

La sensation de confort ne dépend pas seulement de la température de l'air, mais aussi d'une multitude d'autres facteurs :

- votre sensibilité ;
- les vêtements que vous portez ;
- l'hygrométrie ;
- la vitesse de l'air au voisinage de votre peau ;
- la température des parois de la pièce où vous vous trouvez ;
- le renouvellement de l'air chez vous.

Il peut donc suffire d'agir sur l'un ou l'autre de ces facteurs pour éprouver une sensation de confort même si la température de l'air est élevée. Ainsi, un petit ventilateur qui mettra l'air en mouvement représente, à tous points de vue, une bonne alternative à un système de climatisation.

Devenez expert en prévention de la surchauffe estivale

Trois gestes simples

- 1 • La journée, fermez les volets pour limiter tout apport extérieur de chaleur dans votre maison. Et dès que la température extérieure dépasse celle à l'intérieur de votre logement, fermez aussi les fenêtres.
- 2 • La nuit, quand la température extérieure s'abaisse au-dessous de celle de votre logement, ouvrez les fenêtres et créez des circulations d'air pour évacuer la chaleur stockée dans les différentes parois de la maison.
- 3 • Lors des fortes chaleurs, limitez l'usage des équipements de cuisson (surtout le four !). C'est autant de chaleur que vous ne devrez pas évacuer.

Quatre investissements utiles

- 1 • Installez des volets ou des stores extérieurs à vos fenêtres.
- 2 • Équipez vos pièces de ventilateurs (portables ou de plafond), surtout si vous ne pouvez pas ouvrir les fenêtres. Ils consomment peu d'énergie et constituent, s'il fait plus chaud dehors que dedans, une solution d'appoint intéressante à la ventilation naturelle.
- 3 • Choisissez des appareils électroménagers économes (surtout les réfrigérateurs et les congélateurs) et équipez-vous de lampes « basse consommation ». Vous diminuerez les apports de chaleur tout en allégeant votre facture d'électricité.
- 4 • Pour l'isolation de votre toiture, notamment lorsque vos combles sont aménagés, privilégiez des isolants dits « lourds ». Leur densité élevée (> 100 kg/m³) leur permet de retenir la chaleur extérieure plus longtemps avant de la diffuser dans la maison. Exemple : ouate de cellulose, fibre de bois, laine minérale haute densité...

Un coup pour l'environnement et un coût pour vous

		Montant annuel
Équipement pour un logement de deux pièces	Montant total TTC pour un multi-split* à 2 unités intérieures, équipement + pose : 3750 € pour une durée de vie de 10 ans. (* le climatiseur multi-split permet d'installer plusieurs climatiseurs ou unités intérieures raccordées à une seule unité extérieure).	375 €
Entretien annuel	Une visite par an	100 €
Filtres	Remplacement des filtres	50 €
Fluide	Recharge fluide réfrigérant	50 €
Electricité	Consommation annuelle sur 500 h et abonnement EDF de 9 kW en heures creuses : 900 kWh	103 €
Coût total annuel		678 €
	Consommation électrique (Coefficient de performance (COP) du multisplit de 2.75)	2475 kWh/an
	Coût réel au kWh consommé	0,27 €/kW

Pour éviter les coups de chaud...

- **Vous ravez votre façade ?**
Pour une meilleure inertie de votre maison, envisagez de faire réaliser une isolation par l'extérieur.
- **Vous installez une véranda ?**
Optez pour une toiture isolée et sans fenêtres, des occultations extérieures et des ouvertures suffisantes pour pouvoir bien ventiler, le soir tombé. Préférez l'orientation Sud pour votre terrasse.
- **Vous construisez une terrasse ?**
Limitez les surfaces maçonnées, les couleurs sombres et installez des plantes qui constituent une bonne protection contre la chaleur. Préférez les arbres à feuilles caduques et, plus généralement, une végétation qui réfléchira peu les rayons du soleil.

• Climatisation : la fausse bonne idée !

La solution unanimement proposée ces dernières années pour lutter contre les surchauffes estivales est le recours généralisé à la climatisation. Pourtant, celle-ci ne traite pas les causes de l'inconfort d'été, elle ne fait que les masquer. De plus, comme le met en avant l'exemple ci-dessous, elle n'est viable, ni d'un point de vue économique et ni d'un point de vue environnemental. (voir encadré « Quand la climatisation fait froid dans le dos »).

Source : Fraîcheur sans clim' - Édition Terre Vivante

Pour en savoir plus

Pour en savoir plus sur le confort d'été...

N'hésitez pas à contacter votre Espace INFO→ÉNERGIE.

Espace INFO→ÉNERGIE

LES ESPACES INFO ENERGIE OUVERTS AU PUBLIC PARTOUT EN RÉGION

